

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUIN 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILLY - Jean-Marie JOBARD – Valérie AUPECLE - Armand BRIGAUD - Hubert FENEON - Vincent FENEON - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

Procurations : Jean-Marc DURY à Hubert FENEON
André TREMEAUD à Vincent FENEON
Marion GAIN à Valérie AUPECLE
Serge BERTILLOT à Paul SAGE

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 10 juin 2016

Date affichage : 10 juin 2016

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 13 mai 2016, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Fusion des communautés de communes de Paray le Monial, Digoin Val de Loire et du Charolais et extension à la commune de Le Rousset-Marizy :

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu le 22 avril 2016 un courrier de Monsieur Le Préfet de Saône et Loire pour la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale : fusion des communautés de communes de Paray le Monial, Digoin val de Loire et du Charolais, et extension à la commune de Le Rousset-Marizy. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer pour ou contre la fusion.

12 voix contre ; 3 abstentions

2/ Dissolution du Syndicat Intercommunal des Bords de l'Arconce :

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu le 12 mai 2016 un courrier de Monsieur Le Préfet de Saône et Loire pour la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale : dissolution du syndicat intercommunal des Bords de l'Arconce.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 40-I de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur la mise en œuvre du schéma, la dissolution de ce syndicat, avec effet au 1er janvier 2017.

15 voix pour

3/ Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population :

Le Maire, explique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal pour le recensement 2017. Cette personne sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement de début 2017.

La secrétaire de Mairie, Catherine PERCHE, se propose d'être le coordonnateur du recensement 2017.

15 voix pour

4/ Subvention régionale pour cabinets médical et paramédical :

Didier ROUX rappelle que le cabinet médical et le cabinet de l'infirmier actuels posent des difficultés au niveau de l'accessibilité et de la sécurité.

Le Conseil Régional dispose d'un règlement d'intervention permettant le financement à l'investissement de cabinets médicaux et/ou paramédicaux. La subvention varie selon la zone dans laquelle se situe le cabinet. La Commune de Saint Julien de Civry est hors "zone à conforter" et peut prétendre à une subvention de 5 000 euros. Le conseil donne son accord pour la demande de cette subvention.

15 voix pour

5/ Marché de l'architecte pour cabinets médical et paramédical :

Didier ROUX rappelle que le cabinet médical et le cabinet de l'infirmier actuels posent des difficultés au niveau de l'accessibilité et de la sécurité. Il expose : * l'intérêt du projet, * l'estimation du coût global, * la nécessité d'obtenir un pourcentage de subventions élevé. Après discussions, le conseil municipal délibère et donne son accord pour réaliser le site médical dont le coût des travaux est estimé à 91 000 euros (dont honoraires architecte estimés à 8 716 euros) à la condition que l'opération soit suffisamment subventionnée afin que le restant à la charge de la commune ne dépasse pas 25 000 euros. Sous cette condition le conseil autorise le maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre.

15 voix pour

6/ Indemnité des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 :

Une subvention de 179.86 euros est allouée par l'Etat à la municipalité pour le surcroît de travail engendré par les élections. Cette somme sera reversée à la secrétaire de mairie.

15 voix pour

7/ Fonds de concours pour la communauté de communes :

Le Maire, Didier ROUX, explique que des travaux de réfection du mur de soutènement dit « Du Gassou » vont être effectués. Ces travaux seront en partie pris en charge par la communauté de communes du Charolais.

Le coût des travaux est estimé en totalité à 3 942 euros TTC et la part financière restant à la charge de la commune de Saint Julien de Civry est de 1 478 euros.

15 voix pour

8/ Abattement sur taxe habitation pour les personnes invalides ou handicapées :

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- 2- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- 3- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- 4- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 5- occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le conseil municipal décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides qui en feront la demande auprès du centre des impôts en justifiant de leur situation.

15 voix pour

9/ Arrêt de l'option complémentaire ATD71 :

Le Maire rappelle que le 12 juin 2015, le conseil municipal a délibéré pour bénéficier d'une assistance optionnelle en "phase opérationnelle" moyennant une cotisation annuelle complémentaire.

Cette option avait été souscrite dans le cadre du projet boulangerie, bibliothèque, agence postale et logements.

Ce projet se terminant en 2016, l'option n'est plus nécessaire.

Le Conseil municipal décide de ne plus souscrire pour la durée du mandat du Conseil municipal, à l'option complémentaire " Phase opérationnelle " proposée par l'Agence, à compter de l'année 2017.

15 voix pour

10/ Indemnité du conseil allouée au comptable du Trésor :

Le Maire présente la demande du comptable du Trésor Public. Après discussion, le Conseil municipal décide le versement de l'indemnité pour l'année 2015 liée à la fonction de comptable à la perceptrice à un taux réduit.

15 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :

Le point sur le paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Point sur le dépôt de pains pour le mois de mai 2016 :

Le montant des ventes pour le mois de mai 2016 est de 3 292.95 euros.

3/ Organisation du pique-nique communal :

Il aura lieu le dimanche 3 juillet à midi au « pont de pierre ».

En cas de mauvais temps, adoption de la solution de repli sous le préau de l'école.

4/ Point sur l'avancée des travaux du site multiservice :

Semaine du 20 juin 2016 : Dernière passe d'enduit pour la façade sud.

Pose des faïences et carrelage des logements et de la boulangerie.

Semaine du 27 juin 2016 : Terminer la galerie (plancher, platine de poteau, reprise des EP... et révision de la toiture).

Semaine du 4 Juillet 2016 : Pose du linoléum dans les logements.

Réception des appartements T2 et T3 pour le 15 août 2016 au plus tard !
Réception de la boulangerie en septembre.

5/ Compte rendu de la visite de l'expert campanaire :

Hervé GOURIOU, expert campanaire pour le ministère de la Culture et de la Communication, a transmis le rapport de sa visite qui consistait en l'inventaire détaillé et l'expertise de la cloche n° 1 de l'église en vue de son classement au titre de Monuments Historiques. Elle date de 1803.

6/ Remerciements :

La cantine scolaire, la Prévention Routière, et le Judo Club Charolais remercient pour les subventions versées par la commune.

7/ Avenir des écoles :

Didier ROUX, Patrick BOUILLON (maire de Lugny les Charolles) ont rencontré Monsieur CHAROLAIS de l'éducation nationale. Il n'est pas prévu de baisse d'effectif pour les deux prochaines années.

8/ Demande inscription à l'école :

Deux demandes d'inscription à l'école émanent d'une famille d'Oyé (qui fait garder un enfant à St Julien) et d'une famille de Vaudebarrier (dont un parent travaille à Saint Julien). Ces demandes sont acceptées.

9/ Garderie périscolaire :

Une réunion de la commission école a eu lieu mercredi 15 juin où a été fait le point sur les activités périscolaires.

Une commande de 224.70 euros sera effectuée pour du matériel pour occuper les enfants fréquentant la garderie.

10/ Achat d'une voiture :

Une voiture communale de 80 000 km, diesel, a été achetée pour 4 100 € TTC, pour remplacer le véhicule actuel immobilisé.

Questions diverses :

1/ CCAS :

Une régie sera mise en place pour gérer les flux d'argent du CCAS.

2/ Volet roulant de la mairie : le devis pour le remplacement d'un moteur d'un volet de la mairie s'élève à 351.60 TTC chez COMTE MARCELINO de Paray le Monial.

3 Mur salon de coiffure :

La locataire a demandé l'autorisation de repeindre le muret devant le salon de coiffure à ses frais.

4/ Enfouissement Route de Gonin :

Le 1^{er} coût de réfection est de 2422 € et sera retenu sur le budget communautaire 2017.

5/ Piscine : la commune n'aura pas à participer au financement des entrées de piscine pour les enfants de l'école pour 2016, car la coopérative scolaire a indiqué qu'elle pourra couvrir la dépense cette année.

6/ Assainissement : La Communauté de Communes du Charolais, subventionne, sous conditions, les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuels. Le taux est de 60 % du montant TTC des travaux et de l'étude, la base étant de 8 500 €. Le montant maximum de la subvention est donc de

5 100 €. Pour les personnes intéressées, merci de prendre contact avec Guillaume VACHON, du SPANC au 03 85 24 33 44.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal :
Vendredi 29 juillet à 19h00